



Bulletin de salaire non donner et retard sur versement de salaire

Par **Kimmye**, le **30/03/2015** à **15:35**

Bonjour rnje suis salariée en CDI dans une auto école qui a été rachetée.rnrnAprès plusieurs rappel à mon employeur le virement de ma paye du mois de février 2015 a été fait le 20 mars alors que mes collègues ont été payés en début de mois.rnJ'ai envoyer un courrier avec accusé de réception afin de réclamer mon dut salarial et a ce jour mon bulletin de salaire ne m'a toujours pas été donné.rnrnJ'ai deux questions :rn1. Puis je demander des dommages et intérêt suite au versement de mon salaire effectue avec du retard?rnSi oui qu'elles sont les démarches que je dois entreprendre?rnrn2. Comment avoir mon bulletin de salaire du mois de février 2015 sachant que nous sommes le 30 mars et malgré mes appels mon responsable ne veux pas me répondre?rnrnMerci d'avance

Par **etudiantendroit**, le **30/03/2015** à **18:42**

Bonjour d après la loi votre employeur a jusqu'au 11 pour vous payez donc la il y a un dépassement de 9 jours

Par **etudiantendroit**, le **30/03/2015** à **18:44**

Pour votre bulletin de salaire faites lui un accuse de réception zn lui demandant de vous donnez la fiche de salaire

Par **moisse**, le **30/03/2015** à **19:17**

Bonsoir,rn[citation] d après la loi votre employeur a jusqu'au 11 pour vous payez donc la il y a un dépassement de 9 joursrn[/citation]rnQuelle loi ?rnLe code du travail précise "une fois par mois"rnPar contre il est curieux que le salaire soit versé sans remise du bulletin correspondant.rnAttendre quelques jours, puis saisir le CPH en formation de référé pour la remise sous astreinte du document.rnVous demandez au juge de se garder la liquidation de l'astreinte, pour aller plus vite et le cas échéant éviter que cette astreinte ne soit réduite à la portion congrue.

Par **Kimmye**, le **03/04/2015** à **17:46**

Merci pour vos conseils, à ce jour' je n'ai toujours pas reçu mon bulletin de salaire mais j'ai saisie le conseil de prud homme, j'ai une convocation à la fin du mois.

Par **Kimmye**, le **03/04/2015** à **18:23**

J' Aimerais savoir si lors de mon RDV au prud'hommes je pourrais demander des dommages et intérêts suite au versement en retard de mon salaire. Alors que mes collègues ont été payés en début de mois.